

165P-1811

**FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR)****FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE****Code géographique**

36033

**Municipalité ou organisme, désignation**

Shawinigan , V

**No de dossier MAMR No de séquence**

610255

**Titre du projet**

FIMR 1

**Ordre de priorité du requérant**

01

Projet d'assainissement des eaux usées- Secteur Lac-à-la-Tortue

**Catégorie d'infrastructures**

Collecte des eaux usées

**Catégorie de travaux**

Agrandissement ou ajout d'infrastructures

**\$ du projet à demande**

14 106 763 \$

**\$ admissible du projet**

14 106 763 \$

**Date de début des travaux**

2007-04-02

**Date de la fin des travaux**

2009-08-21

**Date de réception de la demande au MAMR**

2005-11-03

**DATE DES TRAVAUX**

Travaux complétés avant le 31 mars 2010

X

**CLIENTÈLE**

Municipalité locale (excluant les villages nordiques), municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes

X

**INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES**

Infrastructures pour l'eau potable : installations de captage, conduites d'amenée, usines de traitement, réservoirs d'emmagasinage, postes de chloration et de contrôle de pression, débitmètres intermunicipaux et conduites de distribution

Infrastructures pour les eaux usées, incluant les eaux pluviales : conduites de collecte et d'interception, bassins de rétention, stations de pompage et de traitement, émissaires et diffuseurs

X

Plan d'intervention disponible (pour le renouvellement des conduites)

Plan d'intervention planifié (pour le renouvellement des conduites)

Plan d'intervention non prévu avant le 31 mars 2010 (pour le renouvellement des conduites)

**TRAVAUX ADMISSIBLES**

Rénovation, réhabilitation ou remplacement de conduites

Rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures

Agrandissement ou construction d'infrastructures

Recherche d'eau souterraine

X

**LOCALISATION DES TRAVAUX**

Travaux à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (recherche d'eau souterraine, alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées)

X

Travaux à l'extérieur des zones inondables

Travaux à l'extérieur des zones à risque

X

X

**FIN DE L'APPRÉCIATION, CAR LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:**

Travaux autres que la recherche d'eau souterraine entrepris avant la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière

Travaux complétés après le 31 mars 2010

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation et qui ne sont pas parmi les cas d'exception permis hors du périmètre d'urbanisation

Travaux visant un développement futur ou contribuant à l'étalement urbain

Les coûts ou les travaux font l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec

Travaux en régie

Travaux de rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures sans plan d'intervention avant le 31 mars 2010

Autres (préciser) :

**COMMENTAIRES:****ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME**

CT no

du

**Nature de la dérogation:**

## APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

	Sélection du requérant	Sélection du MAMR
--	---------------------------	-------------------------

Population touchée (pers):	2 000	
Population desservie (pers):	45 000	
Population totale de la municipalité (pers):	50 000	

### CAPTAGE, ALIMENTATION, TRAITEMENT ET EMMAGASINAGE DE L'EAU DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

#### Amélioration de la qualité de l'eau potable

- Contamination bactériologique
- Contamination physico-chimique
- Problème de désinfection
- Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable en vertu du RQEP
- Problème d'esthétique :

**Important**

**Mineur**

#### Solution à un manque d'eau potable

- Manque d'eau pour l'alimentation

**Important**

**Mineur**

#### Renouvellement des infrastructures

- Conduites
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

#### Amélioration de la protection contre l'incendie

- Manque de protection contre l'incendie

### ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

#### Réduction des rejets d'eaux usées et amélioration de la salubrité publique

- Contamination de l'environnement

X

X

**Important**

**X Modéré**

**Mineur**

- Débordements d'eaux usées

**Important**

**Modéré**

**Mineur**

- Respect des exigences

X

**Important**

**Modéré**

**Mineur**

#### Amélioration de la sécurité publique

- Refoulements des eaux usées
- Refoulements pluviaux

#### Renouvellement des infrastructures

- Conduites domestiques ou unitaires
- Conduites pluviales
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

**La demande ne permet pas l'appréciation technique du projet**

**Le projet n'est pas prioritaire selon le plan d'intervention**

**NIVEAU DE PRIORITÉ: 3**

**Travaux prioritaires****Catégorie d'infrastructures****Catégorie de travaux**

<b>Coût admissible</b>	14 106 763 \$
<b>Coût maximal admissible des travaux prioritaires</b>	14 106 763 \$
<b>Aide financière (taux réguliers) correspondant aux travaux prioritaires</b>	10 333 202 \$

**COMMENTAIRES D'APPRÉCIATION:**

La majorité des installations individuelles de traitement des eaux usées en place est considérée par la MDDEP comme non conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés communément appelé le Q-2, r.8. Par contre, la possibilité d'implanter des installations conformes n'a pas été évaluée à ce jour malgré qu'il soit admis que le niveau élevé de la nappe phréatique occasionnerait des difficultés à mettre en place des installations septiques conventionnelles. La cote environnementale du MDDEP été évaluée à 45 pour ce secteur. La localisation des travaux en fonction du périmètre d'urbanisation est à valider. Projet en lien avec le projet numéro 610265 qui consiste à prolonger l'aqueduc dans ce secteur et avec celui présenté par la municipalité de Hérouxville (610898) afin de mettre en place un réseau d'égout dans le secteur du Lac-à-la-Tortue sur son territoire.

## RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

	Sélection du requérant	Sélection du MAMR	
		<i>principale</i>	<i>secondaire</i>
<b>FIMR 1</b>			
- Amélioration de la qualité de l'eau potable	X		
- Solutionner des problèmes de manque d'eau potable			
- Réduire la quantité ou améliorer la qualité des rejets d'eaux usées dans l'environnement	X	X	
- Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique	X		
- Renouveler les infrastructures dans une perspective de développement durable			

**COMMENTAIRES:**

## SUIVI FINANCIER

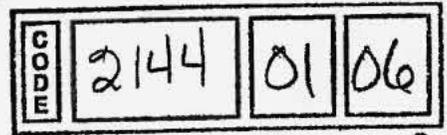
	Oui	Non	
- Taux d'aide accru demandé		X	0.00 %
- Taux d'aide accru justifié (pour les travaux prioritaires)		X	0.00 %
- Montant de l'aide additionnelle correspondant au taux d'aide accru justifié			0 \$
- Projet déjà soumis au TICQ 2000 avec des coûts engagés avant la date de signature de l'entente sur le FIMR		X	0 \$
- Inscription en deux étapes demandée		X	
- Inscription en deux étapes recommandée		X	

## COMMENTAIRES:

Produit par  Date: 17 août 07  
René Caissy, ing.

Révisé par: Yvan Dumont Date: 2007.08.27  
Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -

Autorisé par:  Date: 2007-08-27  
Jean-Pierre Beaumont, ing.



Le 12 septembre 2007

NP

Madame Nathalie Normandeau  
Vice-première ministre et  
Ministre des Affaires municipales et des régions

Madame la Ministre,

Je me permets de vous écrire au sujet de l'assainissement des eaux dans le secteur du Lac-à-la-Tortue car j'ai beaucoup de demandes de la part de citoyens qui doivent changer leur fosse septique.

Parmi ceux-ci, un commerçant qui doit se conformer aux normes environnementales a reçu une estimation de 125 000\$ pour une nouvelle fosse septique. Il en est de même pour les propriétaires de terrains de camping avoisinants.

Vous comprendrez que ces personnes sont inquiètes et qu'ils ne veulent pas effectuer de telles dépenses si le projet d'assainissement des eaux est sur le point d'être annoncé car nous espérons qu'il se réalise comme ce fut le cas dans les autres secteurs de notre ville.

Vous avez déjà été une Mairesse à la défense du bien de vos concitoyens, c'est pourquoi je suis confiante que vous allez nous donner une réponse positive dans un avenir très proche car il en va de la protection de l'environnement dans ce secteur problématique où l'on retrouve des gens à faible revenu.

Je compte sur vous et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Mairesse de Shawinigan,

  
Lise Landry

LL

C.C. Monsieur Jean Charest, Premier Ministre du Québec  
Madame Julie Boulet, Ministre des Transports, responsable de la région de la Mauricie



Cabinet du maire

VILLE DE SHAWINIGAN  
17 SEP 2007

Le 12 septembre 2007

Madame Nathalie Normandeau  
Vice-première ministre et  
Ministre des Affaires municipales et des régions

Madame la Ministre,

Je me permets de vous écrire au sujet de l'assainissement des eaux dans le secteur du Lac-à-la-Tortue car j'ai beaucoup de demandes de la part de citoyens qui doivent changer leur fosse septique.

Parmi ceux-ci, un commerçant qui doit se conformer aux normes environnementales a reçu une estimation de 125 000\$ pour une nouvelle fosse septique. Il en est de même pour les propriétaires de terrains de camping avoisinants.

Vous comprendrez que ces personnes sont inquiètes et qu'ils ne veulent pas effectuer de telles dépenses si le projet d'assainissement des eaux est sur le point d'être annoncé car nous espérons qu'il se réalise comme ce fut le cas dans les autres secteurs de notre ville.

Vous avez déjà été une Mairesse à la défense du bien de vos concitoyens, c'est pourquoi je suis confiante que vous allez nous donner une réponse positive dans un avenir très proche car il en va de la protection de l'environnement dans ce secteur problématique où l'on retrouve des gens à faible revenu.

Je compte sur vous et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Mairesse de Shawinigan,

Lise Landry

LI ■

C.C. Monsieur Jean Charest, Premier Ministre du Québec  
Madame Julie Boulet, Ministre des Transports, responsable de la région de la Mauricie



Cabinet du maire

Tél. :

Québec, le 17 septembre 2007

Madame Lise Landry  
Mairesse  
Ville de Shawinigan

Madame la Mairesse,

Au nom du premier ministre, monsieur Jean Charest, nous accusons réception de la copie de la lettre que vous avez adressée le 12 septembre à madame Nathalie Normandeau, ministre, concernant le projet d'assainissement des eaux. Nous vous en remercions.

Soyez assurée que nous avons pris bonne note du contenu de votre envoi. Nous laissons le soin à la ministre concernée d'y donner la suite appropriée.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
  
Attachée politique

c.c. : M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau, ministre  
M<sup>me</sup> Julie Boulet, ministre

Québec, le 19 septembre 2007

Madame Lise Landry  
Mairesse  
Ville de Shawinigan

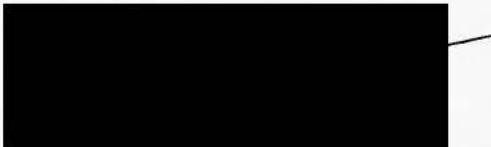


Madame la Mairesse,

Au nom de la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, j'accuse réception de votre lettre du 12 septembre courant relative au projet d'assainissement des eaux.

Soyez assurée que votre correspondance a été portée à la connaissance de la ministre.

Veillez agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Vincent Lehouillier  
Attaché politique

GFOR2007-02286

Québec



Montréal



Dossier n° : 2144-01-06
Signataire : Lise Landry, mairesse
Organisme : Ville de Shawinigan

Destinataire : Cs. Nathalie Normandeau-MMR

Expéditeur : [REDACTED]

Cabinet de la ministre des  
Affaires municipales et des régions  
21 SEP 2007

Traiter en priorité

Pour votre information

Donner la suite que vous jugerez appropriée

et nous transmettre une copie de la réponse expédiée au signataire  
avant le : \_\_\_\_\_

Prendre note et nous retourner

avec les éléments de réponse appropriés

Commentaires :

GFOR2007-02586

	19 sept. 2007
Signature	Date

Québec 

Montréal 



# ACTION

BSM

---

## INFORMATIONS COMMANDE D'ACTION

Numéro SSC	Numéro interne	Numéro de commande	Date d'échéance
GFOR2007-02286		GFOR2007-02286-02	
<b>Sujet de la correspondance :</b> Demande de citoyens de Shawinigan concernant le remplacement de fosses sceptiques dans le secteur de Lac-à-la-Tortue			
<b>Auteur :</b> [REDACTED]		(2007-09-21 12:30)	

---

## DESCRIPTION

**Date de l'action:** 2007-09-21

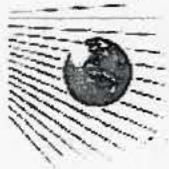
**Nature de l'action :** joindre au dossier cette correspondance transmise par le cabinet du PM

**Attaché politique :**

**Description de l'action et fichiers joints :**  
transmise chez Jacques Tremblay

---

J.P.B.  
//



Jean-Pierre  
Beaumont  
2007-12-06 11:22

A Michel Gagnon, Jacques A.  
Tremblay  
cc  
ccc René Caissy  
Objet Shawinigan (Lac-à-la-Tortue)

Affaires municipales  
et Régions  
**Québec**

Bonjour,

Le dossier mentionné en titre n'a jamais été retenu pour analyse par le cabinet, parce qu'il est nettement moins prioritaire que celui de mise aux normes en eau potable pour la Ville de Shawinigan. Cette dernière a entrepris des études plus sérieuses à ce sujet vers la fin de 2005 seulement. Nous estimons à au moins 50 M\$ le coût de ce projet prioritaire.

Le dossier de Shawinigan (Lac-à-la-Tortue) n'ayant jamais été priorisé jusqu'à ce jour, il serait très difficile de préparer une recommandation d'aide financière sur la base d'une demande reçue en 2001 et pour laquelle les justifications élémentaires n'ont pas été fournies.

Nous reproduisons ci-après le contenu d'un courriel adressé à Monsieur Robert Madore résumant la situation en date de septembre 2005.

#### Shawinigan - projet 401976

Il s'agit du DOSSIER PRIORITAIRE de la ville de Shawinigan. Une demande a été déposée le 4 novembre 2002 pour la mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable de la ville. Il s'agit d'un dossier ciblé par le MDDEP pour la mise aux normes prioritaire (opération Eau de surface). Le montant total de la demande est de 88 295 060 \$. Toutefois, jusqu'à récemment, la ville a refusé d'entreprendre les études nécessaires à la définition d'un véritable projet de mise aux normes. Ce n'est que récemment que la situation a changé. Le MAMR accompagne la ville dans sa démarche, mais au moins trois années ont été perdues pour le déroulement des études.

Dernièrement, Shawinigan, Lac-à-la-Tortue, dossiers numéros 401342 et 401343 (non retenu pour analyse)

Le 24 octobre 2001, la Ville de Shawinigan a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 (TICQ-2000) pour un projet qui consiste à mettre en place un réseau d'égout domestique et un système de traitement des eaux usées pour desservir environ 1 080 résidences autour du Lac-à-la-Tortue. Le coût de ce projet était alors évalué à environ 14 M\$. Dossier numéro 401342, priorité 4 (4 étant le moins prioritaire).

La majorité des installations individuelles de traitement des eaux usées de ce secteur était considérée, par le MDDEP en 1991, comme non conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Par contre, seulement 9 % de celles-ci étaient affectées de vices importants de construction ou de localisation constituant des sources directes de pollution.

La solution proposée par la municipalité pour régler le problème d'évacuation des eaux usées consiste à mettre en place un réseau d'égout domestique sous-vide incluant des conduites d'interception et un système de traitement des eaux usées par des étangs aérés. Cependant, la possibilité d'implanter des installations individuelles conformes n'a pas été évaluée malgré qu'il soit admis que le niveau élevé de la nappe phréatique pourrait occasionner des difficultés. Par ailleurs, bien que le MDDEP accorde une importance à ce projet en raison de la dégradation du lac (eutrophisation) produite par les installations

septiques problématiques, celui-ci ne fait pas partie des projets prioritaires d'assainissement identifiés par le MDDEP pour la région de la Mauricie (priorités établies en 1999).

La Ville a également présenté une demande d'aide financière dans le cadre de TICQ 2000 (dossier 401343) pour le prolongement, au coût de 1 M\$, d'une conduite d'aqueduc afin de desservir en eau potable le secteur du Lac-à-la-Tortue. Toutefois, aucune problématique au niveau des puits individuels permettant de justifier ce prolongement d'aqueduc n'a été démontrée. Par ailleurs, le MDDEP refuse d'autoriser ce projet tant que le problème d'évacuation des eaux usées persiste.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur  
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec  
Direction des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales et des Régions



---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur  
immédiatement.



Jean-Pierre  
Beaumont [REDACTED]  
2007-12-07 11:15

A Yvan Dumon [REDACTED]  
cc Jacques A. Tremblay [REDACTED], René  
Caissy [REDACTED]  
ccc  
Objet SHAWINIGAN (Lac-à-la-Tortue)

*Affaires municipales  
et Régions*  
**Québec**

Bonjour,

Les autorités du ministère désirent faire une annonce relative à une aide financière pour le projet en titre. Il a été convenu que nous préparerons une lettre d'intention à la signature de la ministre pour lundi prochain. L'annonce est prévue pour mardi prochain le 11 décembre 2007. Le cabinet nous a mentionné un projet totalisant environ 17,5 M\$. Il n'a pas été question de taux accru d'aide financière.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur  
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec  
Direction des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales et des Régions

[REDACTED]

---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur  
immédiatement.

Gouvernement du Québec  
La vice-première ministre,  
ministre des Affaires municipales et des Régions  
et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
La députée de Bonaventure

New Richmond, le 10 décembre 2007

Madame Lise Landry  
Mairesse  
Ville de Shawinigan



Madame la Mairesse, *Lise*

J'ai le plaisir de vous informer que les projets de prolongement du réseau d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées des secteurs du Lac-à-la-Tortue se trouvant sur les territoires de la Ville de Shawinigan et de la Paroisse d'Hérouxville ont été retenus pour fins d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

L'aide financière prévue pour ces projets, qui visent principalement la mise en place d'un système de collecte des eaux usées et la construction d'une station d'épuration des eaux usées dont l'effluent se rejettera dans la rivière Saint-Maurice, est de 14 283 000 \$ applicable à un coût maximal admissible estimé préliminairement à 17 565 000 \$.

Dès que l'analyse technique des dossiers actuellement en cours sera complétée, c'est avec plaisir que je vous ferai connaître le montant définitif de l'aide financière qui sera mise à la disposition de votre municipalité pour la réalisation de ces projets.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

...2

Bureau de la circonscription



Québec



Montréal



Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures au numéro de téléphone [REDACTED]

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[REDACTED]  
  
NATHALIE NORMANDEAU

Gouvernement du Québec  
La vice-première ministre,  
ministre des Affaires municipales et des Régions  
et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
La députée de Bonaventure

New Richmond, le 10 décembre 2007

Monsieur Martin Périgny  
Maire  
Paroisse d'Hérouxville



Monsieur le Maire, *M. Périgny*

J'ai le plaisir de vous informer que les projets de prolongement du réseau d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées des secteurs du Lac-à-la-Tortue se trouvant sur les territoires de la Ville de Shawinigan et de la Paroisse d'Hérouxville ont été retenus pour fins d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

L'aide financière prévue pour ces projets, qui visent principalement la mise en place d'un système de collecte des eaux usées et la construction d'une station d'épuration des eaux usées dont l'effluent se rejettera dans la rivière Saint-Maurice, est de 14 283 000 \$ applicable à un coût maximal admissible estimé préliminairement à 17 565 000 \$.

Dès que l'analyse technique des dossiers actuellement en cours sera complétée, c'est avec plaisir que je vous ferai connaître le montant définitif de l'aide financière qui sera mise à la disposition de votre municipalité pour la réalisation de ces projets.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

...2



Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures au numéro de téléphone [REDACTED]

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[REDACTED]  
NATHALIE NORMANDEAU

**BORDEREAU DE  
TRANSMISSION**

<b>À</b> Jean-Pierre Beaumont		<b>Date</b> Le 10 décembre 2007	
<b>De</b> Yvan Dumont 			
<b>Objet</b> PIQM – Shawinigan / lettre de la ministre annonçant une aide financière pour les projets d'assainissement des eaux usées et de prolongement du réseau d'aqueduc du secteur du Lac-à-la-Tortue			
<b>Pour analyse et rapport</b>		<b>À titre de renseignement</b>	
<b>Pour enquête et rapport</b>		<b>Donner suite</b>	
<b>Pour projet de réponse</b>		<b>Me voir à ce sujet</b>	
<b>Suite à votre demande</b>		<b>Pour votre signature</b>	
<b>Comme convenu</b>		<b>Comme demandé</b>	X

**Remarques :**

Comme demandé, ci-joint 2 projets de lettre à la signature de la ministre annonçant une aide financière aux municipalités de Shawinigan et de Hérouxville pour les projets cités en objet.

Les demandes d'aide pour ces projets ont été soumises dans le FIMR. Comme l'aval du fédéral est requis pour une annonce d'aide dans le FIMR et comme ces projets ne pourront sans doute pas être terminés avant le 31 mars 2010, date limite pour la fin des travaux dans le FIMR, l'aide est proposée dans le PIQM.

Le montant de l'aide a été calculé à partir des coûts présentés avec les demandes d'aide et avec un taux majoré à 80 % pour les travaux de collecte et d'aqueduc (demande verbale de Jacques Tremblay aujourd'hui) et le taux régulier de 85 % pour les travaux d'interception et de traitement des eaux usées, mais en ajustant la répartition soumise entre les travaux de collecte et d'interception.

Le taux de 80 % représente une aide additionnelle de 3,84 M\$ par rapport à un solde d'aide additionnelle à affecter de 6,26 M\$ au bilan PIQM. En considérant l'aide additionnelle déjà provisionnée pour promesse, il y a un déficit de 2,84 M\$ par rapport à la limite autorisée.

À noter que ces projets n'ont pas été analysés. La définition des travaux est très sommaire et les coûts sont en \$ 2001. Le coût final de ces projets pourrait être très supérieur. Par ailleurs, l'octroi d'un taux d'aide accru de 80 % pour ces projets laisse entendre à la Ville de Shawinigan qu'elle pourra bénéficier d'un taux d'au moins de cet ordre pour son projet d'eau potable dont le coût admissible est estimé présentement à quelque 75 M\$.

Québec

Montréal



**ÉTUDE PRÉLIMINAIRE**  
**PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**  
**SECTEUR LAC-À-LA-TORTUE**

**Projet : 09281**

**Mise à jour des estimations**

Préparé par :

*Claude Belzile, ing., M. Env.*

Vérfié par :

*Michel Bérubé, ing.*



Dossier Ville : 2008-029  
Dossier Pluritec : 09281  
Avril 2012

*reçu le 30 avril / 2012*

Tableau 6.4 - Coûts d'immobilisation de la solution technique recommandée - Avril 2012

**SCÉNARIO GLOBAL**

Catégorie de travaux	Coût d'immobilisation (1)
Alimentation en eau potable	9 914 527 \$
Collecte des eaux usées	39 785 720 \$
Interception et traitement des eaux usées	5 438 242 \$
<b>Total :</b>	<b>55 138 489 \$</b>

(1) Incluant imprévus, contrôle, taxes nettes, frais contingents, ...

(2) Excluant les travaux effectués par les résidents sur terrains privés

**Rappel des faits (ou contexte)**

- Les résidents autour du Lac-à-la-Tortue évacuent leurs eaux usées dans des installations septiques individuelles, non-conformes, dont les rejets constituent une source de pollution pour le lac. En outre, la qualité esthétique de l'eau de leurs puits est mauvaise. La Ville veut donc mettre en place des réseaux d'aqueduc et d'égout afin de régler ces problématiques.
- Le 10 décembre 2007, dans le contexte d'un soutien économique à la Ville faisant suite à la fermeture de la papetière Belgo, la ministre Normandeau a annoncé par lettre son intention d'accorder à la Ville, via le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), une aide de 14 283 000 \$ (taux d'aide majoré à 80 %), applicable à un coût maximal admissible de 17 565 000 \$ pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées du secteur du Lac-à-la-Tortue. Le montant définitif de l'aide devait être confirmé une fois l'analyse technique du dossier complétée.
- Le 30 avril 2012, lors d'une rencontre au cabinet du ministre Lessard, le maire a déposé un rapport d'études qui situe le coût du projet souhaité par la Ville à 55 millions de dollars. Ce projet n'a pas été évalué par le MAMROT.

**Message du ministre (lignes de presse)**

- La Ville de Shawinigan doit donner priorité à la mise en œuvre de son projet de mise aux normes de l'eau potable, car c'est un problème de santé publique non-conforme au règlement sur la qualité de l'eau potable.
- La réalisation du projet d'assainissement des eaux usées du Lac-à-la-Tortue devra donc être reportée, étant donné les efforts requis pour mener de front ces deux projets.

Sous-ministériat : Infrastructures et Finances municipales

Date : **2014-03-28**  
Année-Mois-Jour

Direction : Direction des infrastructures — Québec